



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> mars 1952

Classe 71k

Demande déposée: 11 octobre 1949, 17<sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. — Brevet enregistré: 30 novembre 1951.

## BREVET PRINCIPAL

Charles Hahn-Burger, Le Landeron (Neuchâtel, Suisse).

## Pièce d'horlogerie à chronographe.

La présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie à chronographe.

Cette pièce d'horlogerie est caractérisée en ce que les centres des cadrans des secondes et du compteur sont situés sur une droite passant à quelques dixièmes de millimètre du centre du cadran principal, ce léger décentrage étant inapparent et donnant plus d'espace au chronographe que si ladite droite passait exactement par le centre du cadran principal.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan d'une pièce d'horlogerie, côté cadran, et

la fig. 2 en est une vue en plan, côté ponts.

La pièce d'horlogerie représentée comprend un cadran principal 1 pour l'indication ordinaire des heures et des minutes et deux cadrans 2 et 3 pour l'indication des secondes et pour le compteur. Le centre du cadran 2 des secondes est désigné par *A* et le centre du cadran 3 du compteur par *B*. Ces centres *A* et *B* sont situés sur une droite 4 passant à quelques dixièmes de millimètre du centre du cadran 1, désigné par *C*. Cette disposition donne de l'espace au chronographe. En effet, les centres *A* et *B* sont en général placés sur le diamètre 3<sup>h</sup>—9<sup>h</sup> désigné par 5. Ils sont alors situés en *A'* et *B'* et les cadrans 2 et 3 sont sensiblement plus petits que dans la

forme d'exécution représentée. Pour agrandir ces cadrans, il faudrait les rapprocher du centre *C*. Dans ce cas, certains mobiles du mouvement devraient être diminués dans leur diamètre. Ce serait le cas soit des roues de secondes ou de compteur, désignées par 6, respectivement par 7, soit des renvois de chronographe ou de compteur, désignés respectivement par 8 et 9. La solution adoptée consiste donc à rapprocher les centres *A'* et *B'* du centre *C* pour permettre d'agrandir les cadrans 2 et 3, puis de déplacer les centres rapprochés en direction de 12<sup>h</sup>, pour les faire occuper les positions *A* et *B*, ce qui permet de conserver aux rouages précités les dimensions qu'ils auraient si les centres *A'* et *B'* occupaient leur position ordinaire, éventuellement même de les agrandir.

Le décentrage de la ligne 4 a été exagéré pour la clarté du dessin. En réalité, il n'est que de 30 à 40 centièmes de millimètre et est inapparent à l'œil.

Cette disposition présente en outre l'avantage que l'angle  $\alpha$  formé par les lignes 10 et 11 (fig. 2) est aigu, ce qui, l'expérience l'a montré, est avantageux pour la bonne marche du chronographe.

## REVENDEICATION:

Pièce d'horlogerie à chronographe comprenant un cadran principal sur lequel figurent un cadran de secondes et un cadran de compteur, caractérisée en ce que les centres

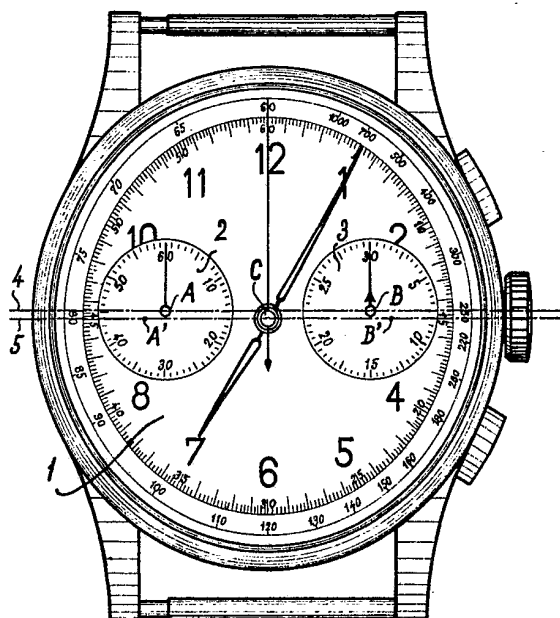
des cadrans des secondes et du compteur sont situés sur une droite passant à quelques dixièmes de millimètre du centre du cadran principal, ce léger décentrage étant inapparent et donnant plus d'espace au chronogra-

phe que si ladite droite passait exactement par le centre du cadran principal.

**Charles Hahn-Burger.**

Mandataire: A. Bugnion, Genève.

**Fig. 1**



**Fig. 2**

